

## **DÉCISION 2025/01 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SEJOUR AVEC EVAD&VOUS**

Le Maire de Villabé,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122.22,

**VU** la délibération n°16/2020 du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 et à la délibération n°52/2020 en date du 18 septembre 2020 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article précité,

**CONSIDERANT** la modification du contrat sur le nombre de participant passant de 25 à 28 enfants.

**CONSIDERANT** la proposition de la société EVAD1VOUS pour le séjour au ski du 22/02/2025 au 28/02/2025 en hébergement et pension complète à CHATEL/LE VAL JOLI.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est passé un avenant à la convention de séjour avec la société EVAD&VOUS, représentée par son gérant F.Fehlen 11 bis rue de la craffe, 54000 Nancy, une convention prévoyant un séjour à Chatel/ Le Val Joli avec 28 enfants et 5 accompagnateurs

**ARTICLE 2 :** L'avenant est conclu sur la base de 23 940 € TTC soit 855 € par enfants.

**ARTICLE 3 :** Les crédits permettant le règlement du présent contrat sont inscrits au budget de l'exercice.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera consignée dans le registre des décisions du Maire, publiée sur le site internet de la ville et transmise aux représentants de l'état.

Fait à Villabé, le 27-01-2025

**Karl DIRAT**  
Maire de Villabé  
Vice-Président de la  
C.A Grand Paris Sud  
Seine Essonne Sénart



Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux après du Tribunal administratif territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.



EVAD&VOUS  
11 bis rue de la Craffe  
54000 NANCY



Envoyé en préfecture le 27/01/2025  
Reçu en préfecture le 27/01/2025  
Publié le 27/01/2025  
ID : 091-219106598-20250127-DEC202501-GC  
Réservation : S2LO  
contact@evadvous.com

[www.evadvous.com](http://www.evadvous.com)

**AVENANT AU CONTRAT N°6118**

**Code Adhérent : N°570**  
**N° d'avenant : 1232**  
**Date : 20/01/2025**

MAIRIE DE VILLABE  
A l'attention du service comptabilité  
34 BIS AVENUE DU 08 MAI 1945

91100 VILLABE

Nancy, le 20/01/2025

**Modification de l'effectif :**

Le nombre de participants au séjour transplanté à CHATEL du 22/02/2025 au 28/02/2025 est de 28 élèves et 5 accompagnateurs.

**Modification du tarif individuel :** 855,00

**Modification du montant total du séjour :** 23 940,00

Pour le client :  
**MAIRIE DE VILLABE**  
Lu et approuvé le : .....

Signature et cachet

**EVAD&VOUS**  
Lu et approuvé le : .....

Signature et cachet